

65530 - Fonds d'innovation

**Fonds d'innovation : étude d'opportunité de création
d'un réseau de tiers-lieux sur les territoires des
Communautés de Communes du Pays de la Zorn et du
Kochersberg-Ackerland.**

CP/2020/011

Service chef de file :

A3 - Délégation à l'action territoriale

A330 - Délégation territoriale ouest

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de renforcer son partenariat avec les acteurs locaux au travers des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Dans le cadre du Fonds d'innovation territoriale, le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer une subvention à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour le financement d'une étude visant à réaliser un réseau de tiers-lieux.

Cette étude doit permettre de préciser les conditions et le nombre d'installations de tiers-lieux sur ce territoire rural et péri-urbain. L'enjeu est ici de proposer une alternative aux déplacements pendulaires et d'améliorer la qualité de vie des actifs en rapprochant l'emploi de l'habitat. L'étude est réalisée à l'échelle des deux territoires de vie.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure.

1 - Contexte

Les contrats départementaux constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 - 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Le projet vise, en partenariat avec le Département, à développer un réseau de tiers-lieux sur le territoire du Pays de la Zorn et du Kochersberg-Ackerland. Ces nouveaux espaces de travail, destinés à accueillir les télétravailleurs à proximité de leur lieu de résidence, se développent actuellement. Une offre de service à la fois professionnelle (salle de réunions, secrétariat commun, bureautique..) et pratique (services de conciergerie, restauration, événements communs...) renforce l'attractivité de ces lieux.

Cette thématique s'inscrit pleinement dans deux enjeux prioritaires du territoire d'Action Ouest : «Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public » et « Développer

l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes foyers ». Les enjeux du territoire Ouest ont été approuvés par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017.

Le territoire du Pays de la Zorn et du Kochersberg-Ackerland est une zone péri-urbaine et rurale dont une majorité d'actifs se déplace quotidiennement vers l'agglomération strasbourgeoise pour travailler. Ces déplacements se font en transports en communs (cars et train) ou par véhicule personnel. Le développement de tiers-lieux sur le territoire entend être un moyen de lutter contre la congestion du trafic. A ce titre, le projet évoqué concerne essentiellement la création d'espaces de coworking. D'autres usages, notamment associatifs ou de formation pourraient y être adjoints.

Dans cette perspective, la Communauté de communes du Pays de la Zorn et la Communauté de communes du Kochersberg-Ackerland ont décidé de porter une étude destinée à vérifier l'opportunité de créer un réseau de tiers-lieux ainsi que les conditions et le nombre de tiers-lieux pouvant être installés sur leur territoire de vie respectif.

2 – Objectif de l'étude

L'étude conduite par les Communautés de Communes du Pays de la Zorn et du Kochersberg-Ackerland s'articule en 4 phases :

- Pré-cadrage et recensement de l'existant, avec un recensement des équipements en place,
- Analyse de la demande potentielle, au moyen d'une étude du territoire liée à une enquête auprès de la population,
- Analyse des capacités du territoire, qui identifie les porteurs de projets, les sites et les usagers potentiels,
- Etude d'implantation et d'aménagement, avec une hypothèse de maillage des lieux sur le territoire et une restitution lors d'une réunion publique.

3 – Planning de l'étude

Cette étude a pour objectif de constituer une aide à la décision pour les deux Communautés de communes dans le cadre de l'installation des tiers-lieux sur leur territoire respectif. A son issue, les collectivités décideront de l'éventuelle implantation de ces tiers-lieux sur ces territoires.

4 – Plan de financement de l'étude

Suite à la consultation lancée par les Communautés de Communes du Pays de la Zorn et du Kochersberg-Ackerland, c'est le bureau d'études "Relais d'Entreprises" qui a été retenu pour réaliser cette étude dont le coût s'élève à 28 560,00 €, soit un montant de 14 280,00 € par EPCI.

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant en €	Financeurs	Contribution
Etude	28 560,00	Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland	9 520,00
		Communauté de Communes du Pays de la Zorn	9 520,00
		Département du Bas-Rhin	9 520,00
			Soit 4 760,00 € pour chacune des Communautés de Communes
TOTAL	28 560,00	TOTAL	28 560,00

Dans le cadre des contrats départementaux, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale à hauteur d'un tiers du coût de l'étude restant à charge des deux Communautés de Communes, soit un montant de 9 520,00 €, réparti à parts égales entre les Communautés de Communes du Pays de la Zorn et du Kochersberg/Ackerland, ce qui représente une aide départementale de 4 760,00 € pour chacune des deux Communautés de Communes.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les Communautés de Communes du Pays de la Zorn et du Kochersberg-Ackerland, et d'autoriser son Président à les signer.

La Commission Territoriale Ouest, réunie le 23/01/2020, a émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP-DM-Reports)	Crédits disponibles non engagés	Montant proposé
45683	65 - 65734 - 91	9 520,00 €	9 520,00 €	9 520,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide :

- *d'attribuer, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest, une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale à hauteur d'un tiers du coût de l'étude restant à charge des deux Communautés de Communes, soit un montant de 9 520,00 €, réparti à parts égales entre les Communautés de Communes du Pays de la Zorn et du Kochersberg/Ackerland, ce qui représente une aide départementale de 4 760,00 € pour chacune des deux Communautés de Communes ;*
- *d'approuver, les termes des projets de conventions financières joints à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les Communautés de Communes du Pays de la Zorn et du Kochersberg/Ackerland ;*
- *d'autoriser son Président à signer ces conventions.*

Strasbourg, le 30/01/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY

